



## Livraison de bois de mauvais qualité

Par **protofuria57**, le **02/12/2008** à **13:46**

bonjour,

vendredi 28 novembre, j'ai fait livrer 6 steres de bois de chauffage par un professionnel. le livreur ayant déposé le bois en tas sur le trottoir, je me suis empressé de dégager le passage et de ranger celui ci dans mon garage.

or, il s'avere que le bois livré n'est pas sec, il est humide au toucher, et ne brule presque pas, fait beaucoup de fumée, en un mot : inutilisable.

quel recours ai-je pour echanger mon bois ou le faire reprendre?